

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12827/Corr.1
30 août 1978

CHINOIS ET FRANCAIS
SEULEMENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE CONFORMEMENT
AU PARAGRAPHE 2 DE LA RESOLUTION 431 (1978) DU CONSEIL
DE SECURITE CONCERNANT LA SITUATION EN NAMIBIE

Rectificatif

Le titre du document S/12827 doit être libellé comme indiqué ci-dessus.